



Demande de remise

Nous vous prions de répondre à toutes les questions ci-dessous, de manière complète et conformément à la vérité.

Requérant/e

Nom _____
Prénom _____
Date de naissance _____
N° de chapitre _____

Objet de la demande – Impôts cantonaux, fédéraux, communaux et paroissiaux

Année(s) concernée(s) _____

Probabilité d'admission de votre demande de remise



Si vous avez répondu par l'affirmative à l'une des questions, vous ne pourrez en principe pas bénéficier d'une remise.

Seules les **créances exécutoires** peuvent faire l'objet d'une demande de remise

Cochez la case qui convient:

- | | | |
|--|------------------------------|------------------------------|
| 1. Avez-vous été taxé-e par appréciation ou d'office l'année pour laquelle vous demandez une remise parce que vous avez contrevenu à vos obligations de collaborer (exemple: défaut de production de la déclaration d'impôt ou de justificatifs demandés)? | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| 2. Au moment de la facturation (bordereaux de tranches inclus), disposiez-vous des ressources financières suffisantes, de sorte que vous auriez pu payer les sommes dues ou constituer des réserves? | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| 3. Avez-vous d'autres créanciers qui n'abandonnent pas leur(s) créance(s) contre vous? | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| 4. Avez-vous remboursé d'autres créanciers depuis la facturation (bordereaux de tranches inclus)? | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| 5. Avez-vous de la fortune (comptes d'épargne, titres, assurances-vie, immeubles, successions indivisées, etc.) supérieure à la dette dont vous demandez la remise? | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| 6. Si vous diminuiez votre train de vie au minimum vital selon le droit de la poursuite , pourriez-vous verser des mensualités qui vous permettent de régler la dette dont vous demandez la remise dans un futur proche (le revenu est calculé en tenant également compte des revenus non imposables comme les prestations complémentaires et les prestations de l'aide sociale)? | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| 7. Avez-vous déjà reçu un commandement de payer pour la dette dont vous demandez la remise? | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |

Frais

La procédure de remise est en général gratuite. Des frais peuvent toutefois être mis à votre charge s'il s'avère que votre demande est manifestement infondée. C'est notamment le cas lorsque vous avez répondu par l'affirmative à l'une au moins des questions ci-dessus.



Autres informations sur le requérant ou la requérante

Rue/N° _____
NPA/domicile _____
N° de téléphone _____
E-Mail _____

Activité lucrative

	Vous	Votre conjoint/e
Profession	_____	_____
Employeur	_____	_____
Lieu de travail	_____	_____
Taux d'activité en %	_____	_____

Situation familiale

Etat civil célibataire
 marié(e)e divorcé(e) séparé(e) veuf/veuve

Depuis le _____

	Prénom	Année de naissance	Prénom	Année de naissance
Enfants vivant sous votre toit	_____	_____	_____	_____
	_____	_____	_____	_____
	_____	_____	_____	_____

Autres personnes vivant sous votre toit

Nombre _____ Nom de(s) colocataire(s) _____

Motivation

Veillez énumérer les motifs de votre demande de remise dans une lettre à part que vous joindrez au présent budget. Dans tous les cas, veuillez détailler votre budget mensuel actuel en complétant les pages suivantes.

Les demandes de remise non motivées sont irrecevables.



Budget mensuel actuel			
Revenus	CHF	Pièces justificatives nécessaires	A laisser libre
- d'une activité lucrative indépendante			
Vous		Bénéfice net	
Conjoint(e)		Joindre copie du dernier compte de clôture	
- d'une activité lucrative dépendante			
Vous		Salaire net	
Conjoint(e)		Joindre copies des derniers décomptes salaires	
13ème salaire			
Vous			
Conjoint(e)		Joindre copies des derniers décomptes salaires	
- d'une activité accessoire			
Vous		Salaire net	
Conjoint(e)		Joindre copies des derniers décomptes salaires	
Assurance chômage		Joindre copie décompte	
Indemnités journalière maladie		Joindre attestations	
Pension alimentaire des enfants		Convention de séparation/divorce	
Pension alimentaire du conjoint			
Rente AVS / AI / veuf ou veuve			
Rente LPP, militaire, SUVA		Joindre copie des décisions ou attestations des rentes	
Rente 3ème pilier			
Prestations complémentaires (non imposables)		Décision et calculs de la caisse de compensation	
Rente pour impotent		Joindre copie de la dernière décision	
Prestations d'aide sociale			
Allocations familiale, naissance			
Bourses		Décision	
Autres revenus		Loyer, alloc. provenant de l'étranger	
Total des revenus mensuels			
Dépenses	CHF	Pièces justificatives nécessaires	A laisser libre
Loyer, intérêts hypothécaires		Copie du bail ou décompte des intérêts	
Charges locatives		Facture des charges	
Frais téléphone		Factures des 3 derniers mois	
Billag			
Caisse maladie (Après déduction des subventions)		Police d'assurances & décision de la caisse de compensation des subventions	
Frais médicaux (non couverts par la caisse maladie)		Attestation de la caisse maladie	
Assurance ménage et RC		Police d'assurances	
Voiture (Leasing, impôts, assurance, etc)		Contrat de leasing, facture OCN, Police	
3ème pilier a ou b, Assurance-vie		Police d'assurances ou autres pièces	
Repas pris à l'extérieur		(en cas d'activité lucrative)	
Frais de transports (moins participation de l'employeur)		(en cas d'activité lucrative)	
Frais de garde d'enfant		Factures des 3 derniers mois	
Pension alimentaire des enfants		Convention de séparation ou divorce	
Pension alimentaire du conjoint			
Frais de home (séjour dans un home)		Factures des 3 derniers mois	
Personne seule	CHF 1'200		
Famille monoparentale	CHF 1'350		
Epoux	CHF 1'700	Montants de base des frais d'entretien courants (d'après les normes du droit des poursuites art. 93 LP)	
Concubins, chacun	CHF 850		
Par enfant jusqu'à 10 ans	CHF 400		
Par enfant de plus de 10 ans	CHF 600		
Total des dépenses par mois			
Revenu disponible / découvert mensuel			



Fortune

	Montant en CHF	Pièces justificatives
Epargne et numéraires (cash)		
Titres, comptes bancaires		Extrait de compte
Immeubles (Suisse ou à l'étranger)		
Autres capitaux		
Véhicule (voiture, moto, bateau etc.)		

Emprunts/dettes

Nom des créanciers	Montant en CHF	
		Copie des contrats et arrangement de remboursement

Exactitude

J'atteste par ma signature que mes indications sont complètes et exactes et prends acte que je peux être poursuivi/e pénalement si je fais de fausses déclarations.

Lieu/date: _____ Signature(s) _____

Dispositions légales:

Art. 213b al. 2 LICD : La demande en remise doit être faite par écrit, motivée et accompagnée des moyens de preuve nécessaires. Elle décrit le dénuement en raison duquel le paiement de l'impôt, de l'intérêt ou de l'amende entraînerait des conséquences très dures

Art. 213c LICD : Les dispositions de la loi fédérale du 14 décembre 1990 sur l'impôt fédéral direct et de sa législation d'exécution relatives aux motifs de refus de la remise, aux droits et obligations de procédure du requérant, aux moyens d'enquête de l'autorité de remise et à la procédure sont applicables par analogie.

Art. 167c LIFD : La demande en remise doit être faite par écrit, être motivée et accompagnée des moyens de preuve nécessaires. Elle décrit le dénuement en raison duquel le paiement de l'impôt, de l'intérêt ou de l'amende entraînerait des conséquences très dures.

Art. 167d LIFD : ¹ Les droits et obligations de procédure du requérant sont régis par la présente loi. Le requérant est tenu de renseigner de manière exhaustive l'autorité de remise sur sa situation économique.

² **Si, malgré rappel et sommation, le requérant refuse de prêter le concours nécessaire que l'autorité de remise peut attendre de lui, cette dernière peut décider de ne pas entrer en matière sur sa demande.**

LICD = Loi du 6 juin 2000 sur les impôts cantonaux directs

LIFD = Loi fédérale du 14 décembre 1990 sur l'impôt fédéral direct

LP = Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite

Ordonnance du DFF concernant le traitement des demandes en remise de l'impôt fédéral direct du 12 juin 2015 RS 642.121

Remarques
